



REPÉRAGES Table ronde

Education

Mixité scolaire: les acteurs locaux dénoncent l'inertie de l'Etat

Après une longue obstruction, le ministère de l'Éducation nationale a été contraint de publier les indices de position sociale (IPS) des écoles et collèges. Ils révèlent le degré de ségrégation ou de mixité scolaire de chaque établissement. Et le relatif échec des politiques engagées depuis quarante ans. Peut-on faire mieux? Comment? Table ronde.



Rozenn Merrien, présidente de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes (AnDev)



Hélène Guillet, présidente du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT)



Régis Petit, président de l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF)

L'indice de position sociale (IPS) des établissements scolaires a été rendu public à l'automne dernier. Qu'a suscité cette publication?

Rozenn Merrien : La publication des IPS a mis au jour des éléments que nous connaissions plus ou moins mais qui, exposés publiquement, ont fait réagir. Au niveau macro, ces indices ont confirmé l'existence d'une ségrégation sociale entre les lycées généraux et professionnels, par exemple.

D'un point de vue micro, ils ont révélé, de manière flagrante, les inégalités entre territoires, mais également au sein d'un territoire, qui n'avaient pas forcément été identifiées. Ils montrent aussi les incohérences qui existent au regard de la carte de l'éducation prioritaire. Tout ceci peut fragiliser les communautés éducatives, notamment les enseignants.

Régis Petit : Les IPS sont un genre de révélateur qui objective les situations. Car, en général, nous avons assez peu accès à ce type d'informations. Cet indicateur n'était pas forcément bien connu des élus, a fortiori des intercommunalités.

Hélène Guillet : Ils mettent en lumière l'échec considérable de toutes les politiques d'inclusion et de mixité. Maintenant, qu'en fait-on? La transparence des données, quand elle n'est pas accompagnée, pas pilotée, peut être contre-productive et renforcer les exclusions et les clivages.

Cet IPS peut-il devenir un outil pour porter les revendications des collectivités territoriales vis-à-vis de l'Etat, notamment sur la réforme de la géographie prioritaire?

R. M. : Absolument. Cela nous fournit des éléments objectifs lorsque l'on argumente sur la situation des écoles dans le territoire. Cependant, aujourd'hui, la négociation entre les territoires et l'Etat est difficile. D'où la nécessité de travailler au niveau des intercommunalités, mais aussi des départements et des régions. Il faut porter une voix cohérente sur toute la vie de l'enfant et du jeune.

H. G. : Derrière la mixité, la question qui est posée est celle de l'inclusion, du pilier social. Ces enjeux dépassent les clivages idéologiques et politiques. Disposer de chiffres et de statistiques permet de sortir des représentations erronées et des batailles idéologiques.

R. R. : Un dialogue avec l'Etat est nécessaire. A l'heure actuelle, on nous présente souvent les choses en bout de chaîne. On peut, bien sûr, faire part de nos remarques, mais nous ne sommes pas dans la coconstruction. Il s'agit de changer de mode de fonctionnement et d'objectiver les situations avec des chiffres, ce qui est important.

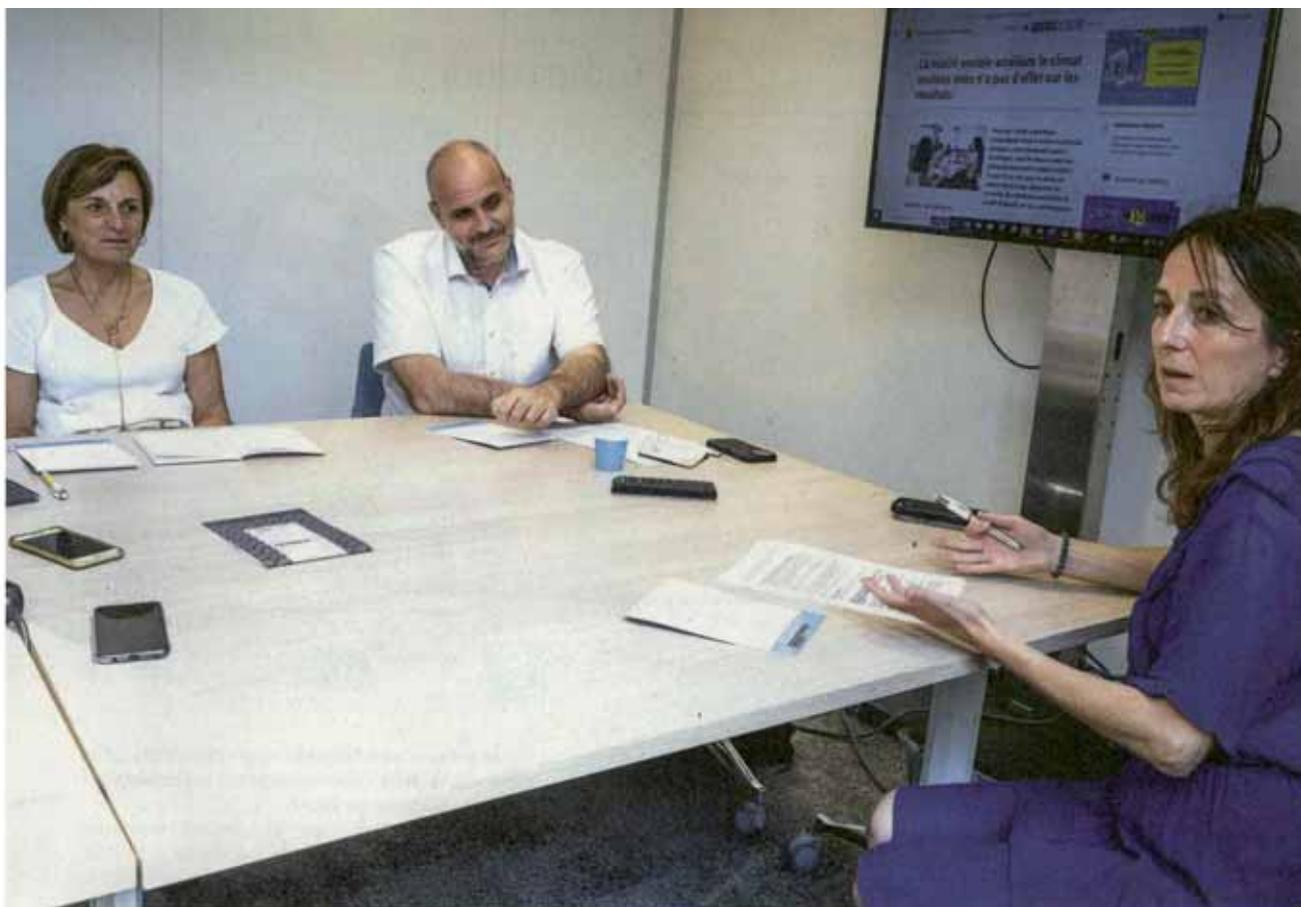
La publication des IPS met en lumière les carences de la carte scolaire...

R. M. : La carte scolaire se pense toujours en regard d'un enjeu de mixité sociale, d'équilibre entre les quartiers. On essaye toujours de mailler les territoires afin de cibler à la fois des espaces d'habitat social et des zones plus pavillonnaires, lorsque c'est possible. Car, dans certains territoires, la carte scolaire ne peut pas corriger au niveau communal la structure de la ville.

R. R. : C'est la raison pour laquelle l'échelon intercommunal est intéressant. Il permet de dézoomer. En fait, la carte scolaire représente un aboutissement. La mixité commence avec la mise en place des politiques de l'habitat. Elle est aussi liée aux mobilités et au développement économique.

Le rôle, à mon sens, des intercommunalités, notamment, consistera à rapprocher ces trois piliers: habitat-logement, mobilité et emploi. Cette prise en compte globale devrait produire une mixité sociale et éviterait de considérer la carte scolaire en bout de course.

H. G. : Je partage cet avis. La carte scolaire constitue un correctif de tout ce qui a été fait en amont. La dimension intercommunale est importante pour évoquer ces sujets, quand se crée une émulation qui permet de dépasser les clivages idéologiques.



PHOTOS : F. KLEMCZYNSKI / LA GAZETTE

R. R. : Malheureusement, lorsque l'on commence à travailler sur ces sujets-là, on sait que cela ne portera guère ses fruits avant cinq, dix ou quinze ans. C'est une tâche de longue haleine. Il est donc indispensable que nous puissions échanger. Si la carte scolaire du collège est modifiée, cela entraîne des répercussions dans nos systèmes de mobilité que gèrent les intercommunalités. On peut se retrouver avec cinq bus de plus à payer. Il faut absolument que nous ayons une vraie méthode de dialogue, de coconstruction.

Quel retour faites-vous des annonces du ministre de l'Éducation nationale, Pap N'Diaye, sur la mixité scolaire ?

R. R. : Les intentions paraissent très louables, mais je n'ai pas vu de propositions concrètes.

R. M. : Les annonces complémentaires sur l'école privée ont mis un coup final à ce que l'on pensait être l'ambition du ministre. Dans les éléments objectifs et communiqués, on constate que le privé est un espace particulièrement producteur de ségrégation sociale. Financé à 75% par des fonds publics, il est un concurrent qui, par son recrutement auprès des familles les plus aisées – ce qui apparaît très clairement –, n'a aucune obligation en matière de mixité. Les résultats apparemment meilleurs du privé doivent ainsi être relativisés puisqu'il recrute de manière sélective.

On sait que le public a en réalité de meilleurs résultats, au regard de l'hétérogénéité de la population qui est accueillie. Que demande-t-on à l'enseignement privé? Comment revalorise-t-on l'école publique qui contribue à la lutte contre les inégalités?

H. G. : Qu'il y ait plusieurs opérateurs ne constitue pas un sujet. Les territoires ont des histoires très différentes qu'on ne peut nier. En revanche, quel est l'enjeu commun pour, justement, sortir de cette espèce de clivage du privé et du public, et l'aborder en enjeu national, avec les mêmes exigences de part et d'autre?

R. M. : Il est vrai que la question d'une dotation dédiée au privé, qui dépendrait de son effort en faveur de la mixité au niveau national, serait un levier. Et pour les collectivités, cela nous permettrait d'intégrer le privé dans notre travail de sectorisation scolaire, alors qu'aujourd'hui on finance sans contrepartie.

Comment, selon vous, travailler concrètement sur cette question de mixité scolaire, avec quels outils ?

H. G. : L'outillage existe depuis longtemps. Les données sont disponibles. Des expérimentations, des dispositifs fonctionnent, on le sait. Que faire de plus? En créer d'autres qui viendront, eux aussi, masquer le problème de base... la coconstruction avec l'Etat.

R. R. : Et n'oublions pas le principe de liberté, permettant aux parents de sortir leur enfant d'un collège



A quoi sert l'IPS?

L'IPS permet de décrire les inégalités sociales à l'école mais, surtout, de savoir si les élèves sont en moyenne issus d'un milieu social favorable à la réussite scolaire. La valeur de l'IPS de chaque jeune est donc d'autant plus haute que les professions et catégories sociales (PCS) des parents sont considérées favorables à sa réussite scolaire. Inversement, plus elle est faible, plus les élèves viennent d'un milieu social défavorisé.

www.lagazette.fr/831228

public s'ils ont des doutes, afin de l'orienter vers le privé. Au bout de quelques années, on crée une forme de ségrégation parce que des personnes n'auront pas la capacité de changer d'établissement.

Encore une fois, il s'agit d'une question qui touche aux mobilités car, plus on est déclassé socialement, moins on est mobile.

R. M. : Nous avons des leviers, telle la sectorisation scolaire. Lorsque le président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel, évoque une sectorisation Seine-Saint-Denis-Paris, c'est vécu comme une provocation, mais ce n'est pas que ça. Il faut aussi poser la question de la manière dont on parvient à mailler les populations.

Sur Paris, toujours, l'expérimentation des collèges bi-secteur a montré une évolution, comme la resectorisation des lycées parisiens, pour sortir du cercle vicieux selon lequel, par exemple, les établissements Henri-IV ou Louis-le-Grand procédaient au recrutement à l'identique du privé, allant chercher les meilleurs élèves dans les collèges populaires. On était dans un système complètement vicié. Quelle image renvoie-t-on? Que les bons élèves doivent être sortis du public afin de ne pas gâcher l'élite nationale?

Par ailleurs, la question de l'offre des formations joue aussi, en proposant, dans des lycées « fragiles », celles qui sont le plus socialement valorisées.

Vient enfin le sujet de l'attractivité pour les personnels. On sait qu'aujourd'hui un lycéen parisien coûte plus cher qu'un lycéen de banlieue parce que les professeurs y sont titulaires et en fin de carrière. J'aimerais d'ailleurs que l'Education nationale partage l'indicateur du nombre de contractuels dans nos écoles. Mais elle ne diffuse pas ces chiffres, qui seraient sans doute explosifs.

Est-ce que vous avez l'impression que l'Etat, l'Education nationale, reconnaît pleinement le rôle des collectivités locales en matière éducative?

R. M. : Les collectivités sont pleinement reconnues comme des acteurs éducatifs, y compris par l'Etat. On sait très bien nous trouver quand il faut doubler des classes, recruter des Atsem, organiser des classes de découverte...

Concernant le nécessaire travail sur la continuité de la journée de l'enfant ou la cohérence éducative, les échanges ont vraiment évolué, mais la vision du ministère vis-à-vis des collectivités demeure très centralisée. Demander un avis, ce n'est pas construire ensemble.

H. G. : En effet, il faut débattre et prendre le temps de la réflexion. Il s'agit d'une histoire de processus et de méthode. Quand on a deux ou trois jours pour réfléchir, il n'y a pas besoin d'être sorti d'une grande école pour savoir qu'il y aura une difficulté d'appropriation et de portage par les territoires.

R. R. : Nous sommes identifiés comme un acteur incontournable par l'Etat sur les sujets du bâtiment, des mobilités... Toutefois, il me paraît essentiel que la communauté éducative s'ouvre aux territoires, à toutes les parties prenantes, y compris les entreprises. Il faut « faire système », mettre tout le monde autour de la table. Ces sujets sont trop cloisonnés.

H. G. : Plus que de transversalité, nous avons besoin d'une approche systémique. Je ne crois pas à la capacité d'interagir et de « faire système » avec l'extérieur si, déjà, à l'intérieur de nos organisations, nous ne le pratiquons pas, que nous restons très verticaux, silotés. ●

Propos recueillis par Romain Mazon et Delphine Gerbeau